



Rennes Etudiants Club SAVATE BOXE FRANÇAISE

Association sportive déclarée en préfecture : 0353015176

Agrément Jeunesse et sport : 01.35S.87 –

RCS : 447 614 967 00027

recbf35@gmail.com - 06.18.41.28.15

<http://recbf.free.fr>

<https://fr-fr.facebook.com/recbf>

<https://www.youtube.com/recsavate>

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

représentant(e) légal(e) du mineur :

- J'autorise mon enfant à pratiquer la savate boxe française au REC SBF
- J'autorise les responsables du REC SBF :
 - à faire transporter mon enfant dans un centre de soins (hôpital, clinique) en cas d'urgence
 - à faire pratiquer à mon enfant toute intervention chirurgicale ou médicale en cas de nécessité
 - numéro de téléphone en cas d'urgence :
- J'autorise la prise d'images sur lesquelles pourrait figurer mon enfant lors de la pratique de la savate boxe française et leur utilisation pour la promotion de l'association.

Responsabilités particulières / enfants mineurs :

Les parents, tuteurs etc. d'enfants mineurs, restent entièrement responsables devant l'association ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge. En amenant l'enfant sur le lieu de pratique, **le parent ou le responsable de l'enfant l'accompagnera jusqu'à la salle de pratique et s'assurera de la présence effective d'un responsable de séance** (en cas d'absence de celui-ci, 15 mn après l'horaire prévu, l'activité sera annulée). A l'heure prévue pour la fin du cours, sauf autorisation délivrée par eux à l'enfant de rentrer par ses propres moyens, **les parents ou autres personnes habilités sont tenus de le reprendre à la sortie de la salle de pratique**. Pour le ou les enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, la responsabilité de l'association est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin des activités.

Date et lieu :

Signature du ou des responsables légaux
précédée de la mention « Lu et Approuvé »